

Compte-rendu de la réunion du 19 Novembre 2014 du conseil de l'UFR de Physique.

Enseignant-chercheurs présents : Sylvain Chaty, Pascal David, François Gallet, Antoine Kouchner, Agnès Maître, Philippe Schwemling ; représentés : Sara Ducci (par Ph. Schwemling), Vincent Repain (par F. Gallet), Christophe Barrière (par P. David), Laurent Ménard (par A. Kouchner)

BIATSS : Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Marc Apfel (représenté par C. Jacquard)

Invités permanents : Francis Richard, Alain Roger

François Gallet ouvre le conseil après constatation de l'obtention du quorum.

Suite à la discussion sur les « délégations locales » qui a eu lieu lors du conseil d'UFR précédent, il annonce avoir contacté les directeurs de laboratoires pour qu'ils lui transmettent les noms des chercheurs titulaires de la PES, afin que l'UFR puisse se mettre en rapport avec ceux-ci pour leur permettre de remplir leurs obligations de service d'enseignement. Les réponses des directeurs de labo ont été très fragmentaires ; ils n'ont en général pas l'information, le CNRS considère qu'il s'agit d'une information personnelle et ne la rend pas publique.

Dans la mesure où il s'agit de trouver un gisement d'heures statutaires à répartir sous forme de décharges collectives ou non, ou de délégations, Pascal David réitère son opposition à la mise en place de délégations locales. Il considère que cela revient à rentrer dans le jeu de la modulation de service, à laquelle il a toujours affirmé son opposition. François Gallet rappelle que le conseil d'UFR a lors de sa réunion précédente demandé que soit étudiée la possibilité de décharges ou délégations locales.

La motion suivante est mise aux voix :

« Une discussion de fond sera programmée lors d'un prochain conseil d'UFR »

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

François Gallet rapporte ensuite le résultat final de la commission postes. Pour les enseignants-chercheurs, l'UFR aura en 2015 deux recrutements :

Un poste de professeur pour le LIED, profil « conversion de l'énergie aux petites échelles ».

Un poste de professeur 46-3, sections 29/34

L'UFR avait un poste de professeur vacant et deux postes de maîtres de conférences, et récupère deux postes de professeurs. Etant donné qu'un poste de maître de conférences coûte en moyenne 75% d'un poste de professeur, on peut considérer que l'UFR perd dans l'opération environ 0.5 postes. L'opinion de François Gallet est qu' « on ne s'en sort pas trop mal. »

Postes BIATSS : le classement de l'UFR est rappelé ci-après, avec le verdict de la commission postes :

- 1) Remplacement Joëlle Mercier (TCH) → accord pour la publication du poste
- 2) Création poste IGE pour le centre François Arago (APC) → Non
- 3) Détachement Guillaume Wang (IGR) → effectif pour 3 ans, demande que des négociations soient engagées avec le CNRS pour pérenniser la situation avec une demande d'intégration.

4) Titularisation d'A. Andronico (MPQ, IGR) → un concours sera mis en place.

François Gallet conclut cette information en saluant la qualité des discussions avec le délégué de la présidence en charge du secteur sciences (R. Veitia)

Les comités de sélection pour les deux concours de professeur sont en cours de préparation. Les profils de poste ont été transmis aux GETs, et le travail des GETs sera étudié par le CS, le retour à l'université étant prévu pour début janvier. François Gallet que les comités de sélection doivent comporter 40% de femmes. Ce dernier point soulève une discussion animée sur la proportion de femmes en physique et dans les comités de sélection, le sens d'une politique de quotas, sans oublier la perception par les femmes de ce genre de politique. A l'issue de cette discussion, Pascal David propose de mettre aux voix la motion suivante : « La politique de quotas n'est pas une réponse aux problèmes de la représentation féminine dans certaines disciplines ». François Gallet soumet cette proposition au vote ; elle recueille les suffrages suivants :

Contre : 2

Pour : 2

Abstentions : 9

Au vu de ce résultat flamboyant, marqué par une abstention majoritaire, François Gallet conclut comme il se doit : « Le débat est lancé, on en reparlera ! »

Le conseil se penche ensuite sur la demande de changement de section de la 60^{ème} à la 61^{ème}, présentée par Laurent Daudet. Après examen du dossier, la demande est mise aux votes, et recueille l'unanimité.

Le conseil d'UFR est appelé à se prononcer sur la demande de renouvellement de Hassan Peerhossaini, au titre de sa fonction de délégué scientifique auprès de l'AERES. Cette délégation représente une décharge de 2/3 de service. Hassan Peerhossaini a déjà obtenu une délégation à ce titre pour la période 2012 à 2014, l'AERES a émis un avis favorable à la demande de renouvellement. Le conseil d'UFR rappelle qu'il a été discuté par le passé de la compatibilité des fonctions de directeur de laboratoire et de délégué scientifique, et que les avis étaient très partagés. La question a été posée informellement aux membres du LIED. Leur réponse est qu'ils auraient préféré dans l'absolu avoir un directeur plus présent, mais qu'ils ne souhaitent pas débiter une polémique sur la question.

Vote : 11 voix pour, une abstention.

François Gallet fait pour le conseil un compte-rendu rapide des Journées de la Matière Condensée à Paris-Centre, organisées à l'initiative de l'UFR 925 (Physique) de l'UPMC pour étudier quelles actions communes pouvaient être mises en place sur Paris-Centre autour de la thématique de la matière condensée, tant sur l'enseignement que sur la recherche.

Les premières discussions avec Patrick Boissé avaient été très positives, mais entre-temps Patrick Boissé, en fin de mandat, a passé le relais à son successeur, Edouard Kierlik. Les discussions avec Kierlik n'ont pas tout à fait la même teneur, ce que François Gallet met sur le compte du nécessaire laps de temps pour que Kierlik prenne ses marques et arrête une politique sur ce sujet. Pour le

moment, Kierlik souhaite restreindre la discussion à la mise en commun de moyens techniques, mais pas à l'enseignement ni aux thématiques de recherche. Cela est décevant selon François, car les plates-formes communes existent de fait d'ores et déjà. François passe la parole à Agnès Maître, lui demandant si elle peut donner un éclairage complémentaire.

Agnès Maître déclare ne pas connaître la position d'Edouard Kierlik. Elle mentionne que doit être fait la semaine prochaine au conseil de l'UFR 925 un bilan de ces Journées. Elle estime qu'il n'a pas encore défini sa position. Il faut savoir qu'il y a dans son entourage des gens frileux sur l'intérêt de collaborations au sein de Paris-Centre. Il y a actuellement débat sur la question au sein de la matière condensée, certains sont très opposés à la collaboration, d'autres voient à plus long terme. Il y a beaucoup d'expectative, les choses ne sont pas mûres, la question se pose surtout pour le prochain quinquennal. Il faut savoir que la présidence de l'UPMC a souvent un discours très volontariste, disant que c'est à elle de décider, dans les faits la présidence écoute généralement aussi la base. A court terme, ce qui se fera ou pas dépendra surtout des choix d'Edouard Kierlik.

Sur les thématiques de recherche, la crainte des collègues est de créer une strate décisionnelle de plus. Si donc des initiatives sont prises, il faudra réfléchir au cadre à mettre en place. Sur l'enseignement, la coordination apparaît plus facile que sur la recherche. On pourrait ainsi imaginer des maquettes communes. Là encore, l'échéance à laquelle devront intervenir des décisions et des initiatives est le début des discussions pour le prochain quinquennal.

François Gallet introduit enfin la discussion sur le CPOM (Contrat Pluri Annuel Objectifs Moyens). Il rappelle que nous sommes en situation de pénurie, et qu'il faut se demander comment être inventif et réactifs, le CPOM peut être une bonne incitation à cela. Il voit cette contractualisation comme un moyen de définir des axes forts au sein de l'UFR, et de les faire reconnaître et garantir par l'université. Un exercice de prospective est par ailleurs toujours utile en interne.

Vincent Repain qui a représenté l'UFR lors d'une réunion de directeurs de composantes explique que la plupart des UFRs estime que si la construction du CPOM n'est pas en soi un mauvais exercice, il y a de sérieuses interrogations sur les garanties de respect du contrat ainsi que le sur retour sur investissement. Les petites composantes craignent également que la mise en place du CPOM s'accompagne d'une incitation à mener des fusions ; en effet Christine Clerici a mentionné au cours de la discussion qu'elle trouvait que l'existence de 18 UFRs compliquait les interactions avec la présidence.

François Gallet commente que le sentiment général est que c'est « beaucoup de travail pour pas grand-chose », et que l'UFR va probablement surseoir.

Pascal David annonce que le CUFR de LAC s'est exprimé contre la mise en place d'un CPOM par un vote explicite. Or, cette contractualisation devant selon la présidence être mise en place pour tout le monde ou pour personne, elle ne devrait pas être mise en place. Le sentiment de LAC est qu'il s'agit d'un système intégratif qui vise à réduire le nombre d'interlocuteurs de la présidence, et c'est pourquoi cette composante a voté contre. Pascal insiste sur l'existence d'une asymétrie fondamentale dans le système : Si l'UFR s'engage pour trois ans, l'engagement effectif de la présidence ne porte que sur un an, puisque celle-ci écrit que la contractualisation ne pourra exonérer les UFRs d'efforts en termes de ressources si cela est rendu nécessaire par la situation de l'établissement.

Questionnée par le conseil qui lui demande comment les choses se passent à l'UPMC, Agnès Maître explique que s'il n'y a pas de mécanisme aussi formel, il y a une demande clairement exprimée d'un minimum de formalisation des objectifs des composantes dans le cadre du dialogue de gestion que mène la présidence.

Question diverse : Y-a-t'il des nouvelles du département STU ?

François Gallet informe le conseil que le directeur de l'APC, Stavros Katsanevas, a exprimé le souhait d'organiser une rencontre de tous les directeurs de laboratoires scientifiques au sein de SPC. Il n'y a pas de nouvelles de cette réunion qui ne semble pas avoir eu lieu. François Gallet a entamé des discussions avec les directeurs des UFR du secteur Sciences (Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, STEP, SDV) pour anticiper sur une éventuelle mise en place de pôles.

François Gallet clôt le conseil en rappelant que le classement des demandes de délégations CNRS sera fait le 26 novembre par le conseil scientifique de l'UFR. Il est proposé de faire valider ce classement par message électronique par le conseil d'UFR, sauf problème sur le classement appelant une discussion particulière.